

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-038

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint).

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 33

OBJET DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA REGION AURA AU TITRE DE L'ACQUISITION ET DE L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS LIES AU DISPOSITIF ANTI-INTRUSION MY KEEPER

La Ville d'Écully agit pour la sécurité de ses écoles en l'équipant de dispositif anti-intrusion dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Le dispositif est mis en œuvre au moyen de la solution logicielle My Keeper, déployée sur la commune depuis 2019. Le marché avec le prestataire a été renouvelé en 2024 pour une durée de trois ans.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien financier auprès des communes qui souhaite équiper les écoles maternelles et élémentaires d'un tel dispositif.

Les calculs de subvention s'effectuent au taux maximum de 50% du total des dépenses éligibles hors taxe.

L'aide de la Région porte exclusivement sur les dépenses d'investissement relatives à l'acquisition et l'installation d'équipements liés au dispositif anti-intrusion, telles que des balises, dans les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre du PPMS.

L'aide est plafonné à hauteur de 150 000 € pour l'ensemble des projets portés par la commune.

La dépense d'investissement de la solution My Keeper pour les balises s'élève à 17 760 € HT pour 74 balises au prix unitaire de 240 € HT.

Au titre de la subvention régionale, la commune est donc éligible à solliciter une subvention de 8 880 € représentant 50% de la dépense d'investissement.

— — — —

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commission Education et Handicap réunie 11 mars 2024, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention d'investissement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'acquisition et l'installation d'équipements liés au dispositif anti-intrusion telles que des balises dans les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre du PPMS ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'obtention de la subvention et à signer tous les documents afférents ;
- Dit que la subvention sera versée au chapitre 13 article 1322.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 3 avril 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240403-2024-038-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024